

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 MARS 2016 A 20H45

DATE DE CONVOCATION : 23 mars 2016

DATE D’AFFICHAGE : 06 avril 2016

PRESENTS : M. POCHON, M. MOULIN, Mme GREHIER, Mme BIEL adjoints - Mme DAGNICOURT, Ms ROUSSEREAU, BOUILLON, COPIN.

ABSENTS EXCUSES : Mme NICOLE, M. CHOULER

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DAGNICOURT

ORDRE DU JOUR : Urbanisme - Vote du taux des 4 taxes - Vote des comptes administratifs 2015 de la M14, M49 et, CCAS - Approbation des comptes de gestion du percepteur - Présentation et vote des budgets primitifs 2016 de la M14, M49 et CCAS – Indemnité percepteur - Divers.

Le Compte rendu du Conseil Municipal du 15 mars 2016 sera adopté au prochain conseil.

1) - URBANISME :

Le 22/03/16 – Mme DALCETTE Fabienne, 37 rue Charles de Gaulle, dépôt d’une déclaration préalable pour remaniage à l’identique de la toiture avec pose d’une fenêtre de toit. Autorisation de la commission d’urbanisme du 26 mars 2016

2) - VOTE DU TAUX DES 4 TAXES 2016 :

Pour la préparation du budget primitif nous avons reçu le document fiscal concernant les 4 taxes, (la dernière augmentation a été faite en 2003 de 0,5% pour les 4 taxes).

Les membres présents du conseil municipal, à l’unanimité, décident de maintenir les taux 2015 pour l’année 2016.

Les taux communaux sont :

<u>Taux communaux</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Taxe d’habitation	16,05%	16,05%
Taxe foncière sur le bâti	13,04%	13,04%
Taxe foncière sur le non bâti	31,07%	31,07%
Cotisation foncière entreprise (ancienne taxe professionnelle)	18,62 %	18,62%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité vote les taux pour l’année 2016 pour une recette fiscale de 166.818 €.

3) - VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

a) - Présentation et vote du Compte Administratif M14 – 2015

Monsieur René MOULIN, Président de séance donne lecture par chapitre des résultats 2015 qui sont les suivants :

Budget Principal :

Excédent de fonctionnement : 438.325,61 €
Excédent d'investissement : 12.354,26 €

EXCÉDENT TOTAL DU BUDGET PRINCIPAL : 450.679,87 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, VOTE, le compte administratif de la M.14 tel qu'il est présenté.

b) - Présentation et vote du Compte Administratif M49 (gestion de l'eau) 2015

Budget Annexe

Monsieur René MOULIN, Président de séance donne lecture par chapitre des résultats 2015 qui sont les suivants :

Excédent d'exploitation : 35.913,19 €
Excédent d'investissement : 944,82 €

EXCEDENT TOTAL DU BUDGET ANNEXE 36.858,01 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, VOTE, le compte administratif de la M49 tel qu'il est présenté.

c) - CCAS " centre communal d'action social "

Madame Françoise GREHIER, présidente de la séance donne lecture des résultats 2015 qui sont les suivants :

Résultat du compte administratif 2015

Excédent de fonctionnement : 4561,03 €

Les membres présents du CCAS, votent, le compte administratif de la M49 tel qu'il est présenté.

4) - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU PERCEPTEUR 2015 :

Les comptes de gestion présentés par M. le percepteur pour la M14, la M49 et le CCAS étant conformes aux comptes administratifs, sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

5) - REPRISE DES RESULTATS 2015 :

M14 - (BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL)

Excédent de fonctionnement : 438.325,61 €
Excédent d'investissement : 12.354,26 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, vote et autorise la reprise de l'excédent de fonctionnement de 438.325,61 € et de l'excédent d'investissement de 12.354,26 € de la M14 2015 au Budget Primitif 2016.

M49 - (SERVICE DE L'EAU)

Excédent d'exploitation : 35.913,19 €
Excédent d'investissement : 944,82 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, vote et autorise la reprise totale de l'excédent d'exploitation de 35.913,19 € et de l'excédent d'investissement de 944,82 € de la M49 2015 au Budget Primitif 2016.

CCAS

Excédent de fonctionnement : 4561,03 €
(Le CCAS ne présente pas de section d'investissement)

Les membres présents du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité, votent la reprise totale de l'excédent de fonctionnement du CCAS 2015 de 4561,03 € au Budget Primitif 2016.

6) - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016 :

Présentation et vote par chapitre du budget primitif M14:

Section de fonctionnement

Dépenses	789.627,61 €
Recettes	789.627,61 €

Section d'Investissement

Dépenses	579.354,00€
Recettes	579.354,00€

Budget primitif M49 :

Présentation et vote par chapitre du budget primitif M49:

Section d'exploitation

Dépenses	73.750,19 €
Recettes	73.750,19 €

Section d'Investissement

Dépenses	73.137,00 €
Recettes	73.137,00 €

Délibération pour la M49 :

M. le Maire expose au conseil municipal, qu'afin d'équilibrer la section d'investissement, il faudrait effectuer un transfert d'une somme de 245,18 € de la section d'exploitation du compte de dépenses 023 "virement à la section d'investissement", vers le compte de recettes en investissement 021 "virement de la section d'exploitation "

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, autorise ce transfert.

Le Conseil Municipal, vote, à l'unanimité des membres présents, **les budgets primitifs par chapitre**, M14 et M49 de l'année 2016, tels qu'ils sont présentés.

Budget primitif CCAS - 2016 :

Présentation et vote par chapitre du budget primitif du CCAS

Section de Fonctionnement

Dépenses	4561,03 €
Recettes	4561,03 €

Les membres présents du CCAS, votent, à l'unanimité, le budget primitif par chapitre du CCAS de l'année 2016, tel qu'il est présenté.

7) - Indemnité Percepteur :

Par arrêté interministériel du 12/12/1983, une indemnité de conseil est allouée au receveur municipal, une délibération doit être prise à chaque changement de conseil municipal, de percepteur ou du taux d'indemnité.

M. le maire explique que suite à la fermeture de la perception de la Chapelle la Reine nous devons voter le taux de l'indemnité de notre nouveau comptable de la perception de Fontainebleau.

Suite à cette nouvelle organisation qui nous a été imposée, nous espérons que la perception de Fontainebleau-Avon aura les moyens de nous assister et d'être à notre écoute.

Après en avoir délibéré, il est décidé de voter le taux à 75% et de revoir celui-ci en 2017 par rapport aux prestations d'assistance et de conseil qui nous auront été données.

M. le maire précise que le taux voté pour le comptable de la Chapelle la Reine était de 100%, celui-ci répondait toujours à nos attentes et nous apportait conseil.

8) - DIVERS :

Suite à la demande de M. BOUILLON, des devis vont être demandés pour l'entretien de l'entrée des chemins.

M. le maire informe de la proposition du PNRGF et de l'ERDF de proposer à chaque foyer de la commune 2 lampes LED (cette opération s'inscrit dans le cadre des actions favorisant la transition énergétique pour la croissance verte promues par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer. Affaire à suivre..

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h10.

Le maire,

Patrick POCHON